

LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE VALBIOTIS

Taux de sursouscription total de plus de 1,5 fois

Offre aux investisseurs individuels sursouscrite plus de 6 fois

-
- Un total de 11,5 M€ levé dans le cadre du Placement Global et de l'OPO après exercice intégral de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation susceptible de conduire à une augmentation de capital complémentaire de 1,7 M€ maximum
 - Prix définitif de l'action fixé en milieu de fourchette à 10,50 € par action
 - Début des négociations le 7 juin 2017

VALBIOTIS, société spécialisée dans le développement de solutions nutritionnelles innovantes dédiées à la prévention des maladies cardio-métaboliques et à l'accompagnement nutritionnel des patients, annonce aujourd'hui le large succès de son introduction en bourse et l'admission aux négociations de ses actions sur Alternext d'Euronext Paris (code ISIN FR0013254851 et mnémonique ALVAL).

La demande totale exprimée s'est élevée à 1 466 740 titres, soit un taux de sursouscription global de plus de 1,5 fois. Sur le placement global, 861 392 titres ont été demandés par 46 investisseurs, soit 1 fois l'offre. Sur l'Offre à Prix Ouvert, 605 348 titres ont été demandés par 3 011 investisseurs individuels, soit 6,4 fois l'offre destinée aux personnes physiques.

Au regard de la forte demande constatée, le Directoire de VALBIOTIS, réuni ce jour, a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'introduction à 10,50 € par action, soit en milieu de la fourchette indicative de prix initialement proposée entre 8,93 € et 12,07 € par action.

VALBIOTIS a consenti à Portzamparc une option de surallocation, exerçable jusqu'au 1^{er} juillet 2017, portant sur un maximum de 162 930 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 1,7 M€.

Au total, le nombre de titres alloués s'élève à 1 258 168 actions nouvelles, permettant la réalisation d'une augmentation de capital immédiate de 11,5 M€ (soit 1 095 238 actions émises au prix de 10,50 € dont 142 857 actions à provenir de l'exercice intégral de la Clause d'extension portant sur 15% du nombre d'actions initialement envisagé, soit 952 381 actions nouvelles) susceptible d'être complétée d'une augmentation de capital complémentaire de 1,7 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation d'ici le 1^{er} juillet 2017 (soit l'émission de 162 930 actions nouvelles complémentaires). Par ailleurs, la conversion automatique d'obligations convertibles émises en mars 2017, sur la base du Prix d'Introduction minoré d'une décote de 15%, conduit à la création de 170 498 actions nouvelles supplémentaires. Après prise en compte de ces deux opérations, la capitalisation boursière de VALBIOTIS ressort ainsi à 37,3 M€ sur la base d'un capital composé de 3 547 936 actions.

Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert interviendra le 6 juin 2017. Les actions seront admises à la négociation

sur le marché Alternext Euronext Paris, à compter du 7 juin 2017, en cotation en continu, sous le code ISIN FR0013254851 et le mnémonique ALVAL.

Un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc sera mis en œuvre au plus tard avant la fin de la période de stabilisation qui débutera le 2 juin et prendra fin le 1^{er} juillet 2017.

À l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, Sébastien Peltier, Président du Directoire de VALBIOTIS, déclare : « Nous sommes très fiers d'annoncer aujourd'hui la réussite de notre introduction en bourse sur Alternext et nous tenons à remercier l'ensemble des actionnaires et des investisseurs français et internationaux, personnes physiques et acteurs institutionnels, qui nous ont accordé leur confiance et leur soutien. Le franchissement de cette étape décisive, et la levée de fonds qui en résulte, vont permettre à VALBIOTIS d'accélérer ses différents programmes pré-cliniques et cliniques avec, en ligne de mire, l'obtention de l'allégation santé européenne relative à la réduction d'un facteur de risque du diabète de type 2 pour notre premier produit, Valedia[®]. Cette allégation permettra de positionner Valedia[®] comme le premier produit dans le monde bénéficiant d'une allégation santé destinée aux pré-diabétiques dont le nombre atteint près de 130 millions pour les seuls marchés européens et américains. Le renforcement de nos moyens financiers nous permettra également d'internaliser la plateforme technique et les collaborateurs associés, ainsi que d'intensifier la recherche de partenariats de premier plan issus de l'industrie pharmaceutique et/ou agro-alimentaire. »

La répartition du capital à l'issue de l'opération est la suivante (1) :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre (1)		Après l'Offre (1) et après exercice éventuel de l'option de surallocation à hauteur de 162 930 actions	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital
Participations indirectes des membres du directoire *	1 410 000	61,78%	1 410 000	39,74%	1 410 000	38,00%
Djanka Investissement (société contrôlée par Sébastien PELTIER)	705 000	30,89%	705 000	19,87%	705 000	19,00%
Financière Eloujon (société contrôlée par Jocelyn PINEAU)	352 500	15,45%	352 500	9,94%	352 500	9,50%
Cafidel (société contrôlée par Philippe CHARIER)	352 500	15,45%	352 500	9,94%	352 500	9,50%
Investisseurs financiers (2)	872 200	38,22%	1 042 698	29,39%	1 042 698	28,10%
SOFIMAC Partners	475 100	20,82%	531 906	14,99%	531 906	14,33%
Poitou Charente Innovation ("PCT")	267 700	11,73%	290 483	8,19%	290 483	7,83%
Nestadio	129 400	5,67%	163 503	4,61%	163 503	4,41%
FIP Pluriel Atlantique	-	0,00%	56 806	1,60%	56 806	1,53%
Public		0,00%	1 095 238	30,87%	1 258 168	33,90%
TOTAL	2 282 200	100,00%	3 547 936	100,00%	3 710 866	100,00%

* Membres du directoire non liés par une action de concert

(1) Hors option de surallocation mais après prise en compte de la création de 170 478 actions à provenir de la conversion automatique des obligations convertibles émises en mars 2017.

(2) L'augmentation du nombre de titres détenus après l'Offre par les Investisseurs financiers résulte de la seule conversion automatique des obligations convertibles émises en mars 2017.

Principales caractéristiques de l'opération

Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 10,50 € par action.

Taille de l'Offre et produit brut de l'opération

Au total, l'Offre porte sur un montant global de 13,2 M€ après exercice de l'intégralité de la clause d'extension et après exercice éventuel de l'option de surallocation pour un montant maximum de 1,7 M€.

1 095 238 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre, soit un montant brut d'augmentation de capital de 11,5 M€.

VALBIOTIS a consenti à Portzamparc une option de surallocation, exerçable du 2 juin au 1^{er} juillet 2017 (inclus), portant sur un nombre maximum de 162 930 actions nouvelles, soit un montant maximum de 1,7 M€.

Conversion des obligations convertibles

Sur la base du Prix d'Offre minoré d'une décote de 15%, les obligations convertibles émises en mars 2017 ont été converties en 170 498 actions au prix de 8,925 €.

Capitalisation boursière

Sur la base d'un capital social composé de 3 547 936 actions, la capitalisation boursière de VALBIOTIS s'élève à 37,2 M€.

Allocation des titres

- Placement Global : 652 820 actions offertes ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 6,8 M€ et environ 68,5 % du nombre total de titres offerts après prise en compte :
 - (i) de l'augmentation de capital immédiate de 1 095 238 actions dont 142 857 actions au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension représentant 15% du montant de l'émission initialement envisagée (soit 952 381 actions) ; et
 - (ii) en cas d'exercice éventuel de l'Option de surallocation pouvant conduire à une augmentation de capital complémentaire de 162 930 actions d'ici le 1^{er} juillet 2017 au plus tard, ce qui porterait le nombre de titre total offerts à 1 258 168 actions soit 132 % du montant initial de l'Offre.
- Offre à Prix Ouvert : 605 348 actions offertes ont été allouées au public, soit 6,4 M€ et environ 63,5 % du nombre total de titres offerts après prise en compte :
 - (i) de l'augmentation de capital immédiate de 1 095 238 actions dont 142 857 actions au titre de l'exercice intégral de la clause d'extension représentant 15% du montant de l'émission initialement envisagée (soit 952 381 actions) ; et
 - (ii) en cas d'exercice éventuel de l'Option de surallocation pouvant conduire à une augmentation de capital complémentaire de 162 930 actions d'ici le 1^{er} juillet 2017 au plus tard, ce qui porterait le nombre de titre total offerts à 1 258 168 actions soit 132 % du montant initial de l'Offre.

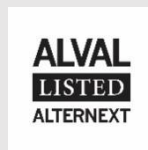
Calendrier de l'opération

- 2 juin 2017 : Début de la période de stabilisation éventuelle
- 6 juin 2017 : Règlement / livraison des titres
- 7 juin 2017 : Début des négociations sur le marché Alternext
- 1^{er} juillet 2017 : Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

Caractéristiques des titres VALBIOTIS

- Libellé : VALBIOTIS
- Code ISIN : FR0013254851
- Mnémonique : ALVAL
- Classification ICB : 4573 Biotechnologie
- Marché de cotation : Alternext d'Euronext Paris
- Eligible PEA-PME et au dispositif IR-ISF/TEPA*

* Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles.
Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.



PARTENAIRES DE L'OPERATION

Allegra finance

Listing Sponsor

 **Portzamparc**

Chef de File et
Teneur de Livre

**INVEST
SECURITIES**

Co-Chef de File
& Teneur de Livre

Deloitte.

Commissaire aux comptes

Granrut
société d'avocats

Conseil Juridique

actifin

Communication Financière

Alize RP
pour COMMERCE ET ENERGIE

Relations Presse

À PROPOS DE VALBIOTIS

VALBIOTIS est une société spécialisée dans le développement de solutions nutritionnelles innovantes dédiées à la prévention des maladies cardio-métaboliques et à l'accompagnement nutritionnel des patients. Ses produits sont destinés aux industriels de l'agro-alimentaire, et de l'industrie pharmaceutique. VALBIOTIS intervient notamment pour la prévention du diabète de type 2, de la NASH (stéatohépatite non-alcoolique), de l'obésité et des pathologies cardio-vasculaires.

Créée début 2014 à La Rochelle, la Société a noué de nombreux partenariats avec des centres académiques d'excellence en France et à l'étranger, dont notamment l'Université de la Rochelle, le CNRS, et l'Université Clermont Auvergne située à Clermont-Ferrand, où la Société a ouvert un établissement secondaire. Ces accords lui permettent de bénéficier depuis sa création d'un fort effet de levier grâce notamment à des experts et partenaires techniques mobilisés sur ses projets. Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », VALBIOTIS dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER).

CONTACTS

COMMUNICATION FINANCIERE

ACTIFIN

Stéphane RUIZ / Edouard de MAISSIN

+33 1 56 88 11 14

sruiz@actifin.fr / edemaissin@actifin.fr

RELATIONS PRESSE

ALIZE RP

Caroline CARMAGNOL / Wendy RIGAL

+33 1 44 54 36 66

valbiotis@alizerp.com

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2017 sous le numéro 17-196, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2017 sous le numéro I.17-012 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de VALBIOTIS (40 rue Chef de Baie - 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur les sites Internet de VALBIOTIS (www.valbiotis.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Toute l'information sur VALBIOTIS : <http://valbiotis.com/>



Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de VALBIOTIS.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. VALBIOTIS n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par VALBIOTIS d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par VALBIOTIS d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.